

| | | |
|--|---|---|
|  <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>Direction Départementale des Territoires SAVOIE</p> <p>Mars 2021</p>  | <p>BILAN 2020 DES TRAITEMENTS DES POLLUTIONS ET ATTEINTES DES MILIEUX AQUATIQUES</p> | <p>« L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général. »</p> <p><i>Directive cadre sur l'eau Code de l'environnement</i></p> |
|--|---|---|

Contexte :

Les pollutions répétées en Savoie portent atteinte à la qualité de l'eau et à ses usages. **Pour enrayer ces phénomènes, une démarche pour améliorer la détection et les signalements des pollutions est engagée depuis début 2019 par la direction départementale des territoires, avec le concours notamment de la Fédération départementale de la pêche et des milieux aquatiques.**

En 2020, le formulaire des signalements et le mail de transmission ont été formellement instaurés :

ddt-signalementddt73@savoie.gouv.fr



Ainsi, la capitalisation des informations a bien fonctionné. L'ensemble des services (Office français de la biodiversité/Agence régionale de la Santé/DREAL/DDCSPP) se sont mobilisés pour répondre aux alertes qui ont été nombreuses (presque doublées par rapport à 2019). En 2020, les atteintes aux milieux ont été suivies et quasiment toutes traitées pour éviter leur reproduction ou limiter leur impact.

Continuer à Alerter et agir :

- **Mode de transmission renforcé** avec une fiche de signalement formalisée
- **Porte d'entrée unique** grâce à l'adresse mail dédiée
- **Mobilisation et/ou information systématique des services compétents suivant les situations (mairie, OFB, ARS SDIS, DDCSPP, fédération de pêche, SIDPC)** ➔ **Tableau de suivi mis à jour** par les services de la DDT, afin de conserver des traces de tous les signalements collectés et de faciliter leur exploitation.

Le tableau rassemble pour chaque événement de nombreux éléments caractéristiques : descriptif détaillé, date, localisation, milieu, origines possibles, interventions des partenaires et éventuellement les suites engagées.

= CAPITALISATION DE L'INFORMATION afin de mieux connaître les origines des diverses pollutions, cibler les actions de moyen et long terme avec les collectivités et usagers pour éviter la reproduction de ces pollutions.

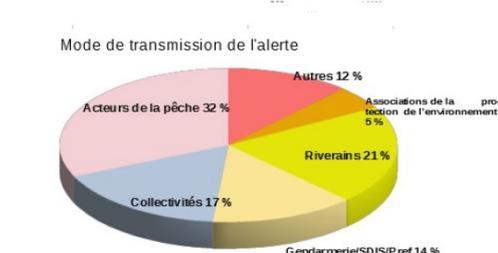
Mise en œuvre de la police de l'environnement – Bilan :

101 signalements
via l'adresse mail dédiée aux pollutions et atteintes aux milieux aquatiques

Les différents éléments du tableau de suivi permettent d'extraire un ou plusieurs événements et d'établir des statistiques suivantes pour 2020 :



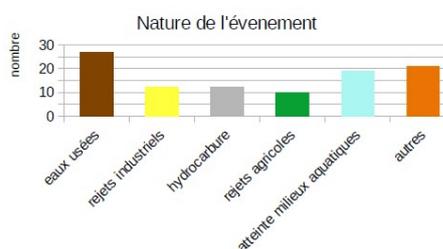
Rejets de MES



Mortalité piscicole



Stockage de fumier à proximité d'un cours d'eau



Rejets effluents viticoles dans les eaux pluviales

- **38** dont les origines sont difficilement identifiables ;
Et qui font l'objet d'investigations complémentaires pour en déterminer l'origine

- **63** dont les origines ont été identifiées,
le plus souvent par une enquête de terrain.

Les services ont été mobilisés pour :

↳ Acquérir des informations ;

↳ Evaluer les incidences

(eau potable, loisirs nautiques, activités agricole...etc)

↳ Faire cesser la pollution,

Et limiter notamment la propagation de la pollution ;

↳ Poursuivre le contrevenant le cas échéant

- **55** constats réalisés par les inspecteurs
de l'environnement ou la gendarmerie
DONT

17 interventions du SDIS
pour faire cesser la pollution
et ou limiter la propagation de la pollution

- **37** fiches de contrôle réalisées par l'OFB
pour approfondir les recherches et
permettre de remonter
jusqu'à la (aux) source(s) de pollution
DONT

6 signalements avec une suite pénale (PV)

- **48** suites administratives
DONT

Plusieurs courriers DDT (rappel
à la réglementation /Rapports de Manquement
Administratif/rappels police du maire,
police des réseaux d'assainissement)